Tu as 12 points au début de l'année.

Au retour des vacances de février,
les points perdus seront récupérés automatiquement

Date	Motif / bêtise	Point(s) en -	Reste

commune de Champier

Service périscolaire

Permis de bonne conduite à points

Année 2025-2026

Nom:

Prénom:

Classe:

La cantine, la garderie, c'est super!

On mange, on joue avec ses copains/copines, on discute et on découvre de nouvelles saveurs à la cantine.
Mais pour que ces moments soient agréables pour tout le monde, tu dois, comme tes copains/copines, respecter certaines règles.
Ces règles sont désormais affichées dans « **la charte de bonne conduite** »
A partir d'aujourd'hui, c'est comme avec le permis de conduire des grands si tu ne respectes pas les règles tu perds des points…

Le permis de bonne conduite c'est quoi?

Ton permis à points est valable toute l'année scolaire.
Tu disposes **de 12 points dessus en début d'année**.

Si tu ne respectes pas les règles de la charte de bonne conduite, le personnel encadrant pourra t'enlever des points selon la gravité de ce que tu fais :
- 1 point pour des fautes mineures (sortir de table sans autorisation, chahuter, crier …)
- 2 points pour des actes et comportements inadaptés (cracher, jouer avec la nourriture…)
- 4 points pour des actes plus graves (insolence envers l'adulte, abîmer le matériel, se battre…)

Un incident jugé plus grave fera l'objet de mesure immédiate (hors permis à points)..

A chaque point perdu, le retrait de points sera inscrit sur ton permis avec la date et la bêtise qui a été faite.

Attention : au retour des vacances de février, les points perdus seront automatiquement récupérés.

Si je perds des points, que ce passe-t 'il ?

Si tu perds moins de 3 points : les encadrants te demanderont de t'excuser pour ta bêtise que tu as commise et peut être d'aider à la réparer. Cela sera noté dans le permis de bonne conduite.

Si tu perds 3 points : le permis de bonne conduite sera envoyé par mail à tes parents.

Si tu perds 6 points : un courrier d'avertissement sera envoyé chez toi avec ton permis de bonne conduite. Et tu auras une sanction pédagogique, selon la gravité de ta/tes bêtise(s).

Si tu perds 9 points : Tu seras convoqué en mairie avec tes parents pour un entretien avec M le Maire et/ou l'adjointe. Tu risqueras fortement d'être exclu de la pause méridienne et de la garderie pendant une semaine.

Si tu perds 12 points : Tu seras convoqué en mairie avec tes parents pour un entretien avec M le Maire et/ou l'adjointe. Tu risqueras d'être définitivement exclu de cantine et de la garderie.

Si tu es en âge de pouvoir signer :

Signature de tes parents: